

## LE GROGNARD

MONTREAL, 24 Fev. 1883.

## A NOS ABONNÉS.

Nous avons expédié cette semaine les comptes de tous nos agents et bonnés retardataires.

Nos agents doivent payé tout les mois.

L'abonnement est payable d'avance et nous n'entendons pas babiner sur ce sujet.

Les personnes qui ne solderont pas leurs comptes dans la huitaine seront rayées de notre liste.

Nous acceptons les timbres-postes canadiens en paiement de souscription, mais les timbres des Etats-Unis subiroit un escompte de 10 pour cent.

## PAUVRE NOTAIRE !...

Il est arrivé récemment à un notaire une singulière histoire, dans la rédaction d'un testament. Ce testament, écrit sous la dictée d'une dame Bonnefoy, contient une erreur de date, qui le rend nul et de nul effet, au regard de la loi. Il est ainsi daté : *Samedi 14 février 1876*. Or le 14 février 1876 n'est pas un *samedi*. Le seul mois de l'année où le 14 est un samedi se trouve être le mois d'octobre, et, en réalité, il paraît bien résulter des circonstances que le testament a été rédigé le samedi 14 octobre 1876.

Où diable ce notaire avait-il la tête pour confondre ainsi deux mois si différents, février avec octobre, le cœur de l'hiver avec le plein automne? Avait-il quelque rendez-vous d'amour en tête? Février lui rappelait-il un anniversaire heureux ou une échéance désagréable? Se préparait-il mentalement à un mariage prochain avec quelque demoiselle du pays, dont la bonne dot rondelette devait servir à compléter le paiement de son étude? On en est réduit là-dessus aux conjectures.

Toujours est-il que la distraction fut un peu forte. Car la testatrice, la dame Bonnefoy, possédait une fortune qui s'élevait à près d'un million.

Quand il s'agit d'un million, il me semble qu'on devrait mettre sur son nez ses bonnes besicles, discerner soigneusement les vestiges des lanternes et ne pas prendre indifféremment un samedi pour un jeudi ni un mois de l'année pour un autre. L'étourderie d'un notaire en pareil cas entraîne d'autres conséquences que les erreurs que peut commettre un simple chroniqueur.

Je puis fort bien écrire, par exemple, dans un article, que Mlle Elluini a été couronnée rosière deux mois avant son mariage avec M. Aboi, alors qu'il est bien prouvé que cette demoiselle (devenue dame à l'ancienneté) n'a jamais obtenu cette distinction virginale ni rien qui y ressemble : cette inexactitude, assez grave cependant, ne me coûtera jamais un million, et c'est même là une des raisons capitales qui font que

la plupart des journalistes se gênent si peu pour fourrer dedans à chaque instant leurs lecteurs.

Mais, dans le notariat, il n'en va pas de même, et les petits papiers dits *authentiques* ont une autre importance que les feuilles légères sur lesquelles nous écrivons nos *études*. C'est dans cette profession-là surtout qu'il faut éviter de faire de la poésie : un notaire rêveur est un homme perdu d'avance.

L'erreur de date commise par l'officier ministériel dont je narre la grosse mésaventure, se complique d'une scène de comédie, qui rappelle un peu le testament de César Girodot.

La dame Bonnefoy, qui testait par devant notaire, était une personne fantasque et capricieuse, qui détestait également, paraît-il, tous ses héritiers naturels. A chaque instant, elle changeait d'idée et de testament, suivant son humeur et ses vapeurs. Une migraine enlevait à un héritier le samedi ce qu'une migraine lui avait apporté la veille. La vieille dame vous déshéritait en un tour de main.

Mais, ce qu'il y a de plus drôle, c'est la correspondance suivie qu'elle entretenait avec ses parents. Pendant qu'elle écrivait affectueusement à l'un d'eux, elle écrivait aux autres pour dire pis que prendre à son sujet. Elle usait d'ailleurs de ce curieux manège à l'égard de chacun d'eux : de cette façon, tout le monde avait son paquet, et le comique de la chose, c'est que tout le monde se croyait *personnellement* très en faveur auprès de la dame. Chacun se disait : « C'est moi qui gobeurai le million ! » Vous voyez d'ici la bouche souriante et béate de tous ces héritiers, qui se disaient l'un l'autre en se regardant du coin de l'œil :

—Toi, mon ami, si tu crois hériter, tu peux te *fouiller*, la maman Bonnefoy m'en a raconté de belles sur ton compte. »

Au fond, la vieille s'amusait !... Après sa mort, on a découvert la petite comédie de genre qu'elle se donnait à elle-même avant de trépasser. Tous les héritiers ont fait un nez, vous voyez ça d'ici !...

Ils devraient bien rassembler et faire relire toutes les lettres de la bonne vieille dame : ça leur ferait un joli album de famille.

Voilà le côté plaisant de l'aventure !... Mais si nous revenons au pauvre diable de notaire qui s'est trompé de date, il n'y a vraiment plus de quoi rire !...

Lorsque s'ouvre la succession Bonnefoy, le dernier testament mal daté est, par suite de certaines circonstances juridiques qu'il est inutile d'analyser reconnu valide par le tribunal de première instance. Mais la Cour infirme cette première sentence, et déclare le testament nul.

Seulement, l'arrêt de la Cour contient ce *considérant* qui va faire frémir d'horreur tout le notariat :

« En ce qui concerne la responsabilité de notaire :

« Considérant que l'inexactitude de la date du testament, arguée

de nullité, est imputable au notaire X... qui devait veiller à sa régularité et à l'accomplissement des formalités nécessaires à sa validité ;

« Quo l'erreur par lui commise constitue de sa part une faute qui l'oblige à réparer le dommage pourra en résulter ;

« Par ces motifs.

« Condamne X... à garantir et indemniser... etc... etc... »

Or, savez-vous à quel chiffre se monte la somme dont le notaire peut être rendu responsable dans cette succession ?...

A SEPT CENT MILLE FRANCS, tout bonnement !... Une bagatelle ! Un fétu ! Une petite paille !...

Dans cette bizarre affaire, il y a deux testaments en lutte : l'avant dernier bien daté, le dernier mal daté, le bon testament et le mauvais testament !...

Les héritiers du bon testament commencent par se partager la succession ; bon ! Mais, arrive l'héritier dépossédé du mauvais testament à qui la testatrice a légué toute sa « fortune mobilière », et qui dit au notaire : « Vous allez me payer la valeur de mon legs, comme l'arrêt de la cour vous y condamne formellement. Ce n'est pas ma faute à moi, si vous étiez dans la lune le jour où vous avez confondu février avec octobre et autour avec alentour !... » De sorte que voilà une grosse succession qui va être payée deux fois, par suite d'une simple erreur de date !...

Du haut du ciel, sa demeure dernière, la défunte dame Bonnefoy doit être bien étonnée !... Elle a horreur ses héritiers, et elle ne cherchait qu'à leur causer des ennuis : or, voici qu'elle se trouve leur avoir légué, par un concours bizarre de circonstances, une fortune à peu près double de celle qu'elle possédait de son vivant !... Il est vrai que c'est son notaire qui devra en payer la moitié !...

Je ne perdrai pas mon temps à pleurer sur cette fortune rare. Le notaire distrait paye évidemment beaucoup trop cher une erreur qui, après tout, n'a rien de criminel, et l'on se demande effroi ce qui adviendrait, si le même fait se produisait à propos du testament d'un Rothschild. Un notaire condamné à restituer cent millions, pour une erreur de date, bigre voilà qui mettrait les charges de notaire à un très haut prix.

Cependant, il n'est pas mauvais que les responsabilités financières soient bien fixées et bien établies, dans le notariat comme ailleurs.

J'ai connu et je connais encore de parfaits et honnêtes notaires ; mais je leur ai souvent entendu dire à eux-mêmes, non sans tristesse, que depuis douze ou quinze ans, l'institution, jadis si respectable et si respectée, avait singulièrement baissé. On l'a bien vu à l'époque du *krach* de janvier 1882, au moment de la catastrophe suprême, plusieurs notaires (je n'en dirai pas le nombre), ont levé le pied après avoir dépouillé leurs clients, emportant à l'étranger les derniers restes des dépôts

qui leur étaient confiés. Il y a eu là des défections, criminelles, des vols et des escroqueries qui n'ont pas précisément relevé l'honneur du notariat en province.

Encore une fois, je ne vise que des exceptions — mais des exceptions qui malheureusement aujourd'hui deviennent un peu trop fréquentes. Le notaire de la nouvelle école — de la mauvaise école — dispose à son usage des fonds de ses clients, se livre à des spéculations plus ou moins avouables, joue à la Bourse par voie télégraphique, et s'occupe beaucoup plus de donner des ordres à son agent de change que de surveiller les intérêts de son étude. De là des ruines faciles à prévoir !...

Mais je suis pas ici pour faire de la haute morale à MM. les notaires. Mon père a été notaire ; moi-même, par fatalité héréditaire, j'ai failli l'être... Que les clients rendent grâce au ciel de ne pas avoir eu affaire à moi, en qualité de tuteur... Certes, je crois pouvoir dire que je n'aurais pas dilapidé leur fonds à la Bourse ; mais, je suis sujet aux distractions comme ce pauvre notaire dont je viens de vous conter l'infortune, et, au prix dont les étourderies se payent dans ce métier-là, j'aime encore mieux avoir définitivement opté pour la profession de chroniqueur.

## Correspondance.

Mon cher Grognard,

Sachant comme je sais que vous êtes grand admirateur des arts et des sciences du beau et du grand, je vous demande l'insigne faveur de publier, dans votre très estimable journal, les quelques lignes suivantes, et j'espère que vous ne me refuserez point, d'autant plus que ces lignes vous feront connaître l'intéressante découverte que vient de faire le « Courrier du Canada », parant, me dit-on, du sujet dont il s'agit.

Le 8 du présent mois, le Septuor Hayden donnait un concert, dans les Salles de l'Institut Canadien, pour en seule fin de procurer aux honorables ministres provinciaux, aux membres des deux chambres, et à quelques citoyens marquants de notre bon Québec quelques moments de distraction.

Les artistes qui ont figuré à ce concert ont été, pas n'est besoin de le dire, à la hauteur de leurs grands talents.

J'arrive à la découverte, et je me promettais de citer ici quelques lignes du Courrier à ce sujet.

« Une partie du programme a provoqué à un très haut degré l'intérêt des spectateurs. C'est lorsque une dizaine d'enfants sont apparus sur la scène munis d'instruments d'un nouveau genre.

« C'était quelque chose d'admirable (sic) que de les voir avec leurs jouets, triangle, crécelle, sifflets, etc. etc., luttant pour ainsi dire contre les difficultés d'un morceau d'art, et manœuvrant à travers elles comme des instrumentistes rompus au métier. J'en passe pour arriver plus

— Jo ne vous en dis pas encore assez, monsieur ; vous devriez comprendre que je suis honteuse d'être la femme d'un aussi mauvais avocat. Laissez-moi plaider à votre place, monsieur, et vous verrez que cela ira mieux.

— Non, madame, je ne vous laisserai pas plaider à ma place. Et si vous êtes honteuse de porter mon nom, eh bien, quittez-le. Séparons-nous...

— Ah ! vous croyez peut-être me désespérer en me parlant de nous séparer !... Mais il y a longtemps que j'y ai pensé... Oui, monsieur, oui, nous nous séparons et je garderai ma fille, parce qu'une mère doit élever sa fille... Si c'était un garçon, ah ! je vous le laisserais volontiers ; mais une fille, je la garde.

Adolphe ne répond rien ; en entendant parler de son enfant, il a ressenti au cœur une douleur profonde. Il se dit que pour sa fille il aurait peut-être dû avoir plus de patience, que c'est une triste position que celle d'un enfant qui ne peut recevoir en même temps les caresses de son père et les baisers de sa mère. Il quitte Césarine sans dire un mot de plus.

Quelque temps s'écoule, les deux époux ne se parlent pas. Césarine affecte d'éviter la présence de son mari ; et lorsque la jeune Elvina lui demande pourquoi elle est en brouille avec son frère, elle se borne à lui répondre :

— Ma chère, j'ai des raisons probablement pour en agir ainsi avec votre frère. J'ai des projets que je veux mettre bientôt à exécution. Je rêve la renaissance de la femme...

— La renaissance... ?

— Oui, la femme recouvrant ses droits civils et politiques.

— Je ne comprends pas.

— Il n'est pas besoin que vous compreniez. Laissez-vous guider par moi, vous vous en trouverez bien.

On ne se disait plus rien, mais ce calme apparent n'était que le précurseur de la tempête. L'orage grossissait sourdement dans les ménages de ces dames qui voulaient être indépendantes. C'était à Césarine que l'on venait conter ses plaintes, et celle-ci écoutait avec joie ces confidences, parce qu'elle voyait s'approcher la réalisation des projets qu'elle avait conçus.

C'est dans la journée, chez Césarine, que ses intimes amis venaient se plaindre de leurs maris.

Madame Etoilé arrive, la mine pincée, le dépit dans les yeux ; elle entre chez madame Pantalón en s'écriant :

— C'est à ne pas le croire !... en vérité, c'est à ne pas le croire !

— Quoi donc, chère amie ? dit Césarine en faisant asseoir Paolina sur une causeuse. Vous semblez bien irritée !...

— Vous allez voir si je n'ai pas sujet de l'être ; je savais très-bien que mon mari n'était pas un aigle, d'abord on trouve rarement des aigles parmi ces messieurs !